



Département de l'OISE
Arrondissement de COMPIEGNE
Canton de NOYON
COMMUNE de CAISNES

NBRE DE CONSEILLERS :

en exercice : **15**
présents : **15**
votants : **15**

DATE de CONVOCATION :
30/03/2026

DATE D'AFFICHAGE :
07/04/2026

Délibération n°:
2026 04 03 5

Le maire certifie, en application de l'article L2131-1 du CGCT, que le présent acte est rendu exécutoire le

.....
date de son dépôt en Sous-Préfecture de Compiègne au titre du contrôle de légalité.

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 060-216001180-20260403-D202604035-DE

**Séance du 03 Avril 2026****OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION
DES IMPOTS DIRECTS**

L'an deux mil vingt-six, le 03 avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de CAISNES convoqué le 30/03/26 s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Claude HERIOT, maire.

Etaient présents : Audrey BERTHEMET, Lucie BRUNEL, Didier CHRISTOPHE, Stéphanie DI CREDICO, Véronique DENIZART, Nicole FABRYKA, Jean-Pierre GRIS, Bruno GONCALVES, Martine HAYAMMES, Jean HELWASER, Alain JANSSEN, Marie-Claude HERIOT, Antoine KULA, Jean-Luc PERRIN, Roger RAMELET, formant la majorité des membres en exercice

Absents : -

Martine HAYAMMES a été élue secrétaire de séance.



me la Maire propose de passer à la désignation des membres de cette commission.

Soit Mme la Maire, + 6 commissaires et 6 suppléants, Le conseil municipal doit dresser une liste de contribuables en nombre double pour la présenter au Directeur Départemental des Finances Publiques soit 12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants dont 10 personnes du village

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité que sera proposé au Directeur régional/départemental des finances publiques une liste des 24 noms comprenant les 14 conseillers municipaux et 10 personnes de la commune hors conseil à contacter pour avoir leur consentement avant.



*Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Fait et délibéré en séance. Pour copie certifiée conforme
A Caisnes le 07/04/2026
Le Maire, Marie-Claude HERIOT*

